



## quelles solutions pour ma fille

Par **carly**, le **02/08/2009** à **12:34**

Bonjour, je suis partie du domicile conjugal il y a 15 jours, en effet je suis mariée et je subis : violences, injures, harcèlement depuis 6 ans maintenant. J'ai engagé un avocat j'en suis à la requête. Je suis partie avec ma fille de 2 ans. Ma question est la suivante : suite aux incessantes demandes de son père pour la revoir comment accéder à sa demande - c.a.d lui donner sa fille- sachant que dès qu'il l'aura je ne la reverrais pas jusqu'à l'audience de conciliation dans 3 mois ? Vais je -parce que je lui donne ma fille être taxée de mère indigne qui abandonne son enfant ? Je sais qu'il a les mêmes droits que moi mais je sais que tous les moyens sont bons pour lui de me discréditer.

Mon intention est simplement de lui permettre de voir sa fille. Merci de m'aider. Cdl Carly

Quelles solutions?

Par **Anthanea**, le **02/08/2009** à **22:59**

Chère carly, j'ai été dans un peu la même situation, actuellement le père de mes enfants suite à une décision du juge des enfants doit voir ces enfants en présence d'un tiers ou plusieurs tiers éducateurs, sinon il n'en a pas le droit. Vu que ta procédure au jaf et à la requête, fais un courrier ou va voir l'assistante sociale qui te redirigera vers un service éducatif et demande à ce que son père soit en présence d'un tiers car tu as peur des conséquences si tu lui laisses ta fille. Vu ce qu'il te fait subir, cela devrait le faire. (Désolé si je tutoie, mais c'est plus facile pour moi). Bonne chance.

Par **carly**, le **06/08/2009** à **10:47**

Merci de ta réponse, j'ai déjà une piste et c'est bien. J'aimerais aussi avoir l'avis d'un avocat du site. Le mien est en vacances, je reprends le boulot le 31/08 je n'ai tjrs pas de centre d'accueil bon c'est dur et c'est le prix de ma tranquillité. Merci encore à toi..Carly